

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-093

**OBJET :** Arrêté de circulation rue de Vire à Aunay-sur-Odon, Les Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-4 et L2213-6 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et R413-14 ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SITPO, domiciliée à Agneaux dans la Manche, afin de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations rue de Vire à partir du 8 octobre 2018 pour une durée de 35 jours ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les conditions de circulation afin de permettre la bonne réalisation des travaux ;

## ARRÊTE

**Article 1** – A partir du 8 octobre 2018, la rue de Vire est bloquée dans les deux sens de la circulation (sauf pour les riverains et les véhicules de secours) de son intersection avec le boulevard Bellevue jusqu'à ses numéros 6 et 9.

Une circulation alternée est mise en place entre la gendarmerie mobile jusqu'à l'intersection rue de Vire / Boulevard Bellevue et une autre au niveau de l'intersection rue de Vire / rue de la Gare.

(Cf. plan joint)

**Article 2** – L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et passible des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SITPO,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

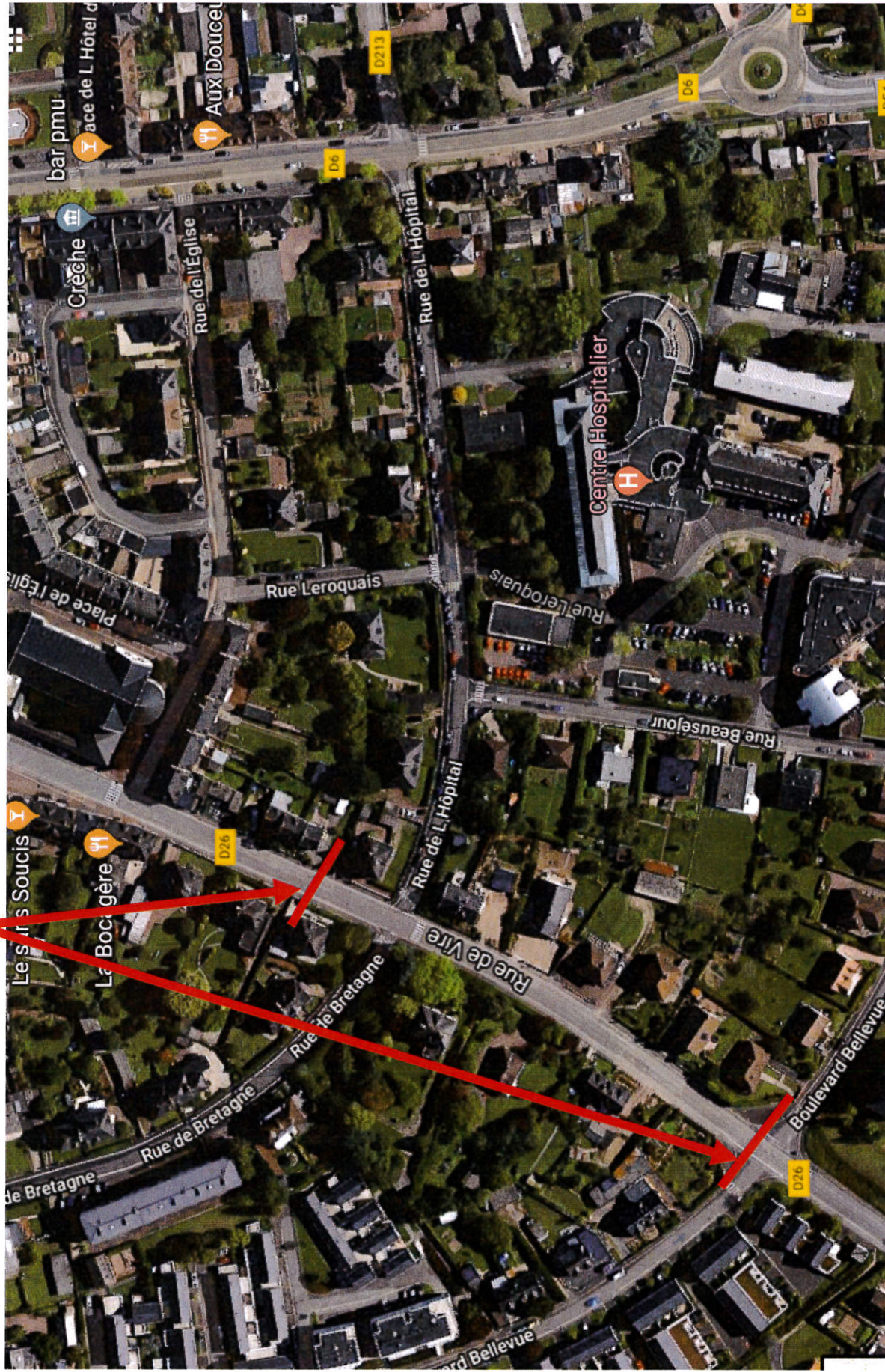
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 19 septembre 2018.

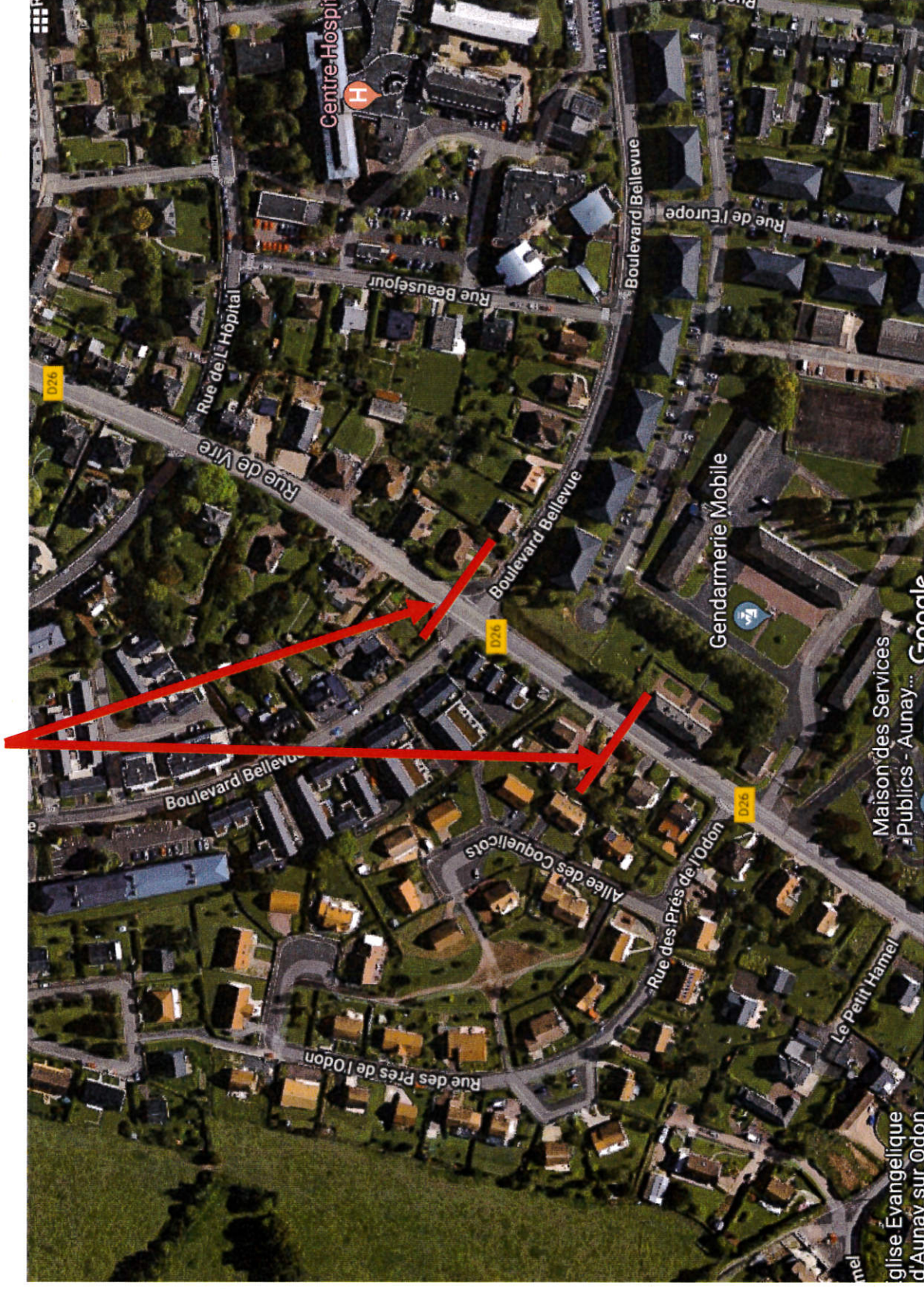
Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. Pierre LEFEVRE



**ROUTE BARREE SAUF RIVERAINS entre Boulevard BELLEVUE & Rue de BRETAGNE**



**CIRCULATION ALTERNÉE entre LA GENDARMERIE & le carrefour du Boulevard BELLEVUE sur le route départementale 26**



CIRCULATION ALTERNEE au carrefour de la RD 54 (Rue de la gare) & RD 26

